

PCSI – Parti chrétien-social indépendant
Delémont
M. Patrick Chapuis, Conseiller de Ville

Delémont, le 31.03.2014

INTERPELLATION AU SUJET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Après le refus du projet du Creux-de-la-Terre, après avoir accepté un budget déficitaire de plus 1'100' mio, le groupe PCSI se soucie, quant au futur développement de la Ville et de ses finances.

Vous savez très certainement, que les villages voisins de la capitale, vont offrir et développer de nouvelles zones à bâtir. Il nous semble être de notre devoir, d'en faire de même et d'engager les forces nécessaires pour promouvoir notre cité. Delémont dispose d'infrastructures modernes et attractives, que ce soit au niveau de son administration, de ses services, de ses équipements, des commerces, des lieux de loisirs et un point très important à nos yeux, la qualité de vie.

Certains veulent un soutien plus important en faveur de la culture, des crèches, des places de jeux, à l'entretien et à l'aménagement des quartiers. Pour ce faire, il est impératif d'attirer de nouveaux habitants, des nouveaux contribuables et pourquoi pas à haute valeur ajoutée.

Nous référant aux investissements importants consentis ces dernières années (je vous rappelle que la dette communale totale s'élève à 130 mios au 31.12.2013, dont 18 mios assumés par les SID), nous aimerions connaître la position de l'Exécutif communal, en rapport aux diverses questions, que nous nous posons :

- au niveau de la dette communale et si à long terme les taux devaient prendre l'ascenseur, la situation est-elle maîtrisée par l'Exécutif ?
- Pourrons-nous dans le futur continuer les investissements prévus et nécessaires ?
- Le Conseil communal a-t-il pris conscience quant à la manière de présenter certains dossiers et là nous pensons principalement au Creux-de-la-Terre ? (grande rapidité ayant gêné certaines personnes, être plus à l'écoute de certaines volontés, négociation politique à améliorer)
- Un autre projet que le Creux-de-la-Terre est-il en gestation ?
- D'autres zones sont-elles susceptibles d'être aménagées ?
- Y aura-t-il des conséquences pour les citoyens et les diverses sociétés, et là nous pensons aux investissements futurs qui pourraient être réduits, aux économies qu'il faudra faire dans le cadre du budget annuel ?
- Dans un proche avenir, une hausse de la quotité d'impôts sera-t-elle nécessaire pour faire face aux différents besoins de la commune ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe PCSI
M. Chapuis Patrick

